

Communication promotionnelle non contractuelle

Bourse Direct renforce l'attractivité de son offre assurance vie et de son Plan d'Epargne Retraite avec des rendements 2025 solides

Fidèle à son ADN, Bourse Direct propose des solutions d'épargne : assurance vie et Plan d'Épargne Retraite (PER), conçues pour allier performance potentielle, frais maîtrisés et liberté de choix. Ces dispositifs s'adressent aux épargnants souhaitant investir sur les marchés financiers tout en bénéficiant des avantages fiscaux propres à chaque enveloppe.

« *Notre ambition est de rendre l'épargne financière accessible au plus grand nombre, sans compromis sur la transparence, les frais et la qualité de gestion.* » explique **Maxime Poque, Directeur Épargne de Bourse Direct.**



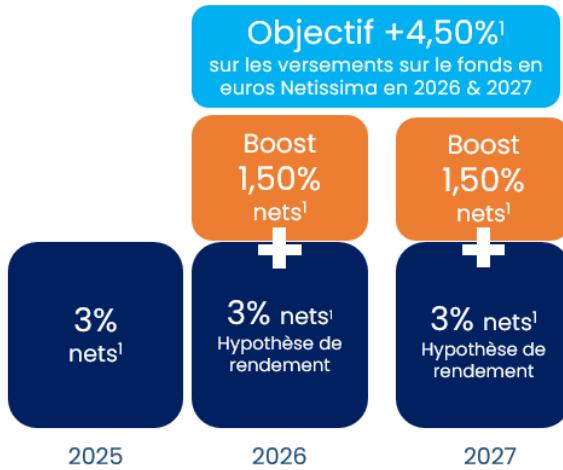
Bourse Direct Horizon : un rendement 2025 attractif

Bourse Direct annonce, pour 2025, un **taux de participation aux bénéfices de 3% nets¹** sur le fonds en euros Netissima disponible au sein du contrat d'assurance vie **Bourse Direct Horizon**. Ce rendement se compare favorablement au taux moyen prévisionnel du marché estimé à 2,65%².

Afin de récompenser la fidélité et de dynamiser potentiellement l'épargne de long terme, les nouveaux clients comme les clients ayant reversé sur leur contrat d'assurance vie en 2025 ont pu bénéficier **d'un boost sur collecte de +1,60% nets¹** sur le taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima pour les années **2025 et 2026, sous certaines conditions**.

Un dispositif de boost sur collecte reconduit sur 2026 : objectif +4,50% nets¹

En 2026, les clients détenteurs du contrat **Bourse Direct Horizon** continuent de bénéficier d'un **boost sur collecte visant à bonifier de +1,50% nets¹, pendant deux ans**, le taux de participation aux bénéfices du fonds en euros Netissima, pour les versements libres et/ou initial, dont **30% minimum doivent être investis sur des supports en unités de compte, sous conditions³**.



Hypothèse présentée à titre indicatif, scénario non garanti et non contractuel et basé sur un taux stable de participation aux bénéfices pour 2026 et 2027 identique au taux de participation aux bénéfices 2025 (3% nets¹) sur le fonds en euros Netissima.

Offre soumise à conditions³

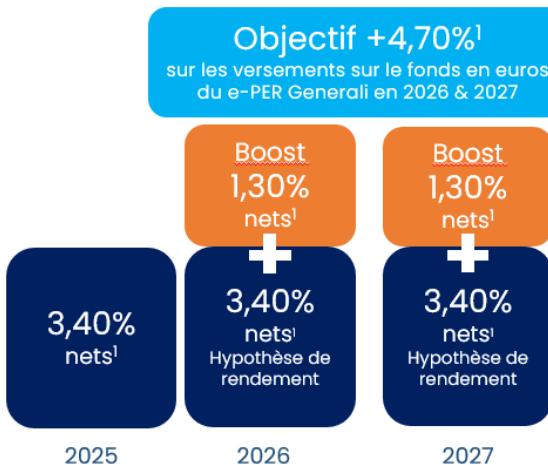
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Le nouveau Plan d'Épargne Retraite proposé par Bourse Direct : un rendement 2025 solide

Lancé début novembre 2025 par Bourse Direct, le nouveau **Plan d'Épargne Retraite (PER)** affiche pour 2025 un **taux de participation aux bénéfices de 3,40% nets¹** sur le fonds en euros du e-PER Generali.

Un dispositif de boost sur collecte sur 2026 : objectif +4,70 nets¹

En 2026, les adhérents détenteurs du contrat e-PER Generali proposé par Bourse Direct bénéficient d'un boost sur collecte de **+1,30% nets¹** pendant **2 ans** sur le taux de participation aux bénéfices du fonds en euros du e-PER Generali pour tous les versements libres et/ou initial, dont **30% minimum doivent être investis sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, sous conditions⁴**.



Hypothèse présentée à titre indicatif, scénario non garanti et non contractuel et basé sur un taux stable de participation aux bénéfices pour 2026 et 2027 identique au taux de 2025 (3,40% nets¹) sur le fonds en euros du e-PER Generali.

Offre soumise à conditions⁴.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Un PER accessible et attractif : performance, flexibilité et frais réduits

Guidée par une approche transparente, Bourse Direct propose un PER attractif et accessible à tous⁵ :

- 0 % de frais sur versement
- 0 % de frais d'arbitrage
- 0,65% de frais de gestion sur les supports en unités de compte

D'autres frais existent et sont détaillés dans les documents contractuels du contrat.

Le contrat est accessible dès 300 € de versement initial, avec la possibilité de mettre en place des versements programmés à partir de 50 € par mois. Différents modes de gestion sont proposés dont la gestion libre pour les investisseurs autonomes.

Grâce à cette flexibilité financière, le nouveau contrat PER proposé par Bourse Direct permet notamment aux jeunes actifs de commencer à épargner de tôt et de bénéficier pleinement des intérêts composés sur le long terme.

Découvrez l'offre épargne de Bourse Direct, rendez-vous sur :
<https://www.boursedirect.fr/fr/placement/epargne>

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



L'assurance vie présente un risque de perte en capital. Le Plan Épargne Retraite est une solution d'investissement pour préparer sereinement son avenir. Conçu sur le long terme, il offre un cadre fiscal avantageux et une stratégie dédiée à la constitution d'un capital retraite. Attention : les retraits anticipés ne sont possibles que dans des situations exceptionnelles prévues par la réglementation.

A PROPOS DE BOURSE DIRECT

Acteur majeur de la bourse en ligne en France, Bourse Direct intègre tous les métiers du courtage en ligne, de la transaction boursière aux services de back office et d'exécution.

Bourse Direct propose aujourd'hui les tarifs les plus compétitifs du marché, avec un ordre de bourse à moins de 1 €, associé à une technologie permettant aux investisseurs d'optimiser la gestion de leur portefeuille en toute mobilité.

L'action Bourse Direct (codes : FR0000074254, BSD), éligible au PEA et PEA-PME, est cotée sur Euronext. Retrouvez l'ensemble de la communication financière sur <https://groupe.boursedirect.fr/>

CONTACTS PRESSE

BOURSE DIRECT - Julie Ruffin - +33 (0) 1 56 88 40 40

IMAGE 7 - Claire Doligez - +33 (0) 1 53 70 74 48

¹ Net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux

² Source Argus de l'assurance d'après les estimations du baromètre Facts & Figures octobre 2025.

³ Le boost sur la collecte vise à bonifier de **1,50% le taux de participation aux bénéfices** sur les investissements réalisés entre le **1er janvier 2026 et le 30 juin 2026** sur le fonds en euros NETISSIMA pour les années 2026 et 2027. Taux net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux. Ce dispositif concerne les affaires nouvelles ou les versements libres (hors versements libres programmés) réalisés entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026, investis à **30% minimum sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte**. Le versement ne doit pas provenir d'un rachat effectué sur un contrat Generali. Ce dispositif concerne le cumul des versements inférieurs à 500 000€. Les transferts pactes ne sont pas éligibles à l'offre. De plus, les contrats ayant fait l'objet d'un rachat partiel sur cette période ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif. Ce boost sur la collecte se cumule au taux servi sur le contrat dans une limite de rémunération globale du fonds en euros liée au versement de 5,25% brut de frais de gestion. Tout mouvement de désinvestissement sur le fonds en euros éligible entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité. Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans la notice d'information valant conditions générales. De plus, il est important de noter que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Cette offre est susceptible d'évoluer et pourra être fermée à tout moment. Il faut entendre par investissements réalisés entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026, les investissements ayant une date valeur comprise entre le **1er janvier 2026 et le 30 juin 2026 inclus**.

⁴ Le boost sur la collecte vise à bonifier de **+1,30% nets de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux, le taux de participation aux bénéfices sur les investissements réalisés entre le 1er janvier 2026 et le 30 juin 2026 sur le fonds en euros du e-PER Generali pour les années 2026 et 2027 dont 30 % minimum doit être investi sur un (ou des) support(s) d'investissement en unités de compte, non garanties**

Bourse Direct – 374 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 13 226 058,25€ - RCS Paris B408 790 608
Une société de VIEL & Cie

en capital. Ce dispositif concerne les adhésions ou les versements libres (hors versements libres programmés) ainsi que les transferts PER (hors transfert provenant de l'assureur Generali) effectués entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026. Le versement ne doit pas provenir d'un rachat effectué sur un contrat Generali. Tout mouvement de désinvestissement sur le fonds euros éligible entraînera en priorité le désinvestissement de la poche bénéficiant du boost sur la collecte. Toutefois, cette bonification sera attribuée au prorata temporis sur la durée d'éligibilité. La majoration du taux de participation aux bénéfices est acquise à la condition que le contrat soit encore en vigueur au 31/12/2026 et au 31/12/2027. **Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Cette offre est susceptible d'évoluer et pourra être fermée à tout moment.** Il faut entendre par investissements réalisés entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026, les investissements ayant une date valeur comprise entre le 1^{er} janvier 2026 et le 30 juin 2026 inclus.

⁵ Selon les modalités de la notice d'information du contrat e-PER Generali.

Bourse Direct Horizon est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion individuelle et facultative libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) assuré par Generali Vie, entreprise régie par le code des Assurances. Le document d'information clé du contrat d'assurance vie Bourse Direct Horizon contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site www.generali.fr.

Le contrat e-PER Generali est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion individuelle et facultative, libellé en euros et/ou en unités de compte, assuré par Generali Retraite, entreprise régie par le Code des assurances.

Le document d'information clé du contrat PER distribué par Bourse Direct contient les informations essentielles de ce contrat. Vous pouvez obtenir ce document auprès de Bourse Direct ou en vous rendant sur le site de www.generali.fr.

Bourse Direct, société agréée en qualité de prestataire de services d'investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ("ACPR" - <https://acpr.banque-france.fr>), supervisée par l'Autorité des marchés financiers ("AMF" - www.amf-france.org) et courtier d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n°08044344 (<https://www.orias.fr>). Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du Code des assurances. Service réclamation : rubrique contact du site www.boursedirect.fr. Bourse Direct n'est liée par aucun contrat d'exclusivité avec un assureur et n'a aucun lien capitalistique avec l'assureur.